

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 10 décembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle de Saint Julien le Petit, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 03 décembre 2020

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
34	29	3	1	1	1

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GASCHET Gérard, GLANGEAUD Delphine, GORA Richard, JIMENEZ Juliana, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel.

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine à BAUDEMONT Dominique, LACOUTURIERE Michel à SIMON Philippe, SUDRON Frédéric à PLAZANET Mélanie

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : COUPET Georges

Membres absents : DELEFOSSE Laurent

Secrétaire de séance : Delphine GLANGEAUD

INSTITUTION

Délibération n° 94-2020 : PETR Monts et Barrages : Désignation d'un délégué suppléant au Conseil Syndical

Suite à la démission de Thierry Menucelli de son mandat de conseiller communautaire, il convient de désigner un nouveau délégué suppléant au Conseil Syndical du PETR Monts et Barrages.

Madame La Présidente rappelle le nom des délégués titulaires et suppléants désignés pour représenter la Communauté de Communes au PETR Monts et Barrages.

Madame La Présidente sollicite les candidatures et invite le Conseil à procéder à la désignation du délégué.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 19/12/2018, portant statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du 03 mars 2004 portant adhésion au Syndicat Mixte « Monts et barrages » ;
Vu la délibération du 14 juillet 2014 portant transformation du Syndicat Mixte « Monts et barrages » en Pole d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) ;
Vu les statuts du PETR Monts et Barrages ;
Considérant que les statuts du PETR Monts et Barrages prévoient que le nombre de membres au sein du conseil syndical est fixé à 40 dont 11 pour la Communauté de Communes des Portes de Vassivière ;

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- **DESIGNER** Madame Evelyne MARQUES pour représenter la Communauté de Communes des Portes de Vassivière en qualité de délégué suppléant au PETR Monts et Barrages.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 15 décembre 2020

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : **16 DEC. 2020**
Publié le : **16 DEC. 2020**